

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 24 octobre 2022**  
~~~~~

PROJET CULTUREL 'TRAVERSÉES SENSIBLES '
CRÉATIONS ARTISTIQUES ET PARTICIPATIVES EN CŒUR D'HÉRAULT
CONVENTION DE PARTENARIAT.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 24 octobre 2022 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 13 octobre 2022.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Olivier SERVEL, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. Philippe LASSALVY, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. Marcel CHRISTOL, M. Jean-Claude CROS, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, M. Claude CARCELLER, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON, Mme Marie-Françoise NACHEZ - Mme Christine FERNANDEZ- FAUCILHON suppléant de M. David CABLAT, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Pierre AMALOU à M. Claude CARCELLER, Mme Josette CUTANDA à M. Thibaut BARRAL, Mme Véronique NEIL à M. Olivier SERVEL, Mme Roxane MARC à M. Yannick VERNIERES, M. Henry MARTINEZ à Mme Christine SANCHEZ, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, Mme Martine LABEUR à M. Marcel CHRISTOL, Mme Valérie BOUYSSOU à M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Béatrice FERNANDO à M. Jean-Marc ISURE, M. Pascal DELIEUZE à Mme Jocelyne KUZNIAK, Mme Marie-Hélène SANCHEZ à M. Philippe LASSALVY.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC.

Quorum : 25 Secrétaire de séance : Daniel JAUDON	Présents : 35	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
---	---------------	--------------	--

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'arrêté préfectoral n°2021-1-439 en date du 03 mai 2021 fixant les derniers statuts de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, en particulier sa compétence en matière d'action culturelle ;

CONSIDERANT que le Pays Cœur d'Hérault anime depuis 2015, un projet de développement et de coordination de l'éducation artistique et culturelle sur le territoire en partenariat avec les Communautés de communes de la Vallée de l'Hérault (CCVH), du Lodévois et Larzac et du Clermontois,

CONSIDERANT que dans l'objectif de favoriser l'accès aux arts, à la culture et au patrimoine, un Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) a été signé pour 3 ans, en partenariat avec l'Etat et les collectivités. En 2019, une Convention en faveur de la Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (CGEAC) a pris le relais de ce dispositif,

CONSIDERANT qu'il apparait essentiel aujourd'hui de construire des parcours structurants sur l'ensemble du territoire basé sur le maillage culturel tissé par les intercommunalités du Cœur d'Hérault,

CONSIDERANT que l'objectif prioritaire du projet « Traversées sensibles » est de profiter de la venue et du travail d'artistes dans des lieux de diffusion et de pratique artistique pour prolonger leur travail par le biais d'actions d'Education Artistique et Culturelle (EAC) sur et hors temps scolaire,

CONSIDERANT que trois résidences croisées permettront de faire rayonner ces actions sur l'ensemble du Pays Cœur d'Hérault, dont le contenu est présenté en annexe :

- 1. La Grande Migration - Cie Kamchatka – portée par le Clermontois
- 2. Deblozay - Cie Rara Woulib – portée par le Lodévois Larzac
- 3. Révolutions intimes – Cie Muerto coco – portée par la CCVH

CONSIDERANT que la convention proposée définit les modalités de collaboration et d'organisation entre les quatre partenaires,

CONSIDERANT que le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault est le maître d'ouvrage du projet « Traversées sensibles – Créations artistiques et participatives en Cœur d'Hérault », en accord avec les trois autres structures associées, et s'engage à assurer le suivi administratif et à régler toutes les dépenses prévues dans le budget prévisionnel en annexe I,

CONSIDERANT que chaque service culturel intercommunal partenaire est chef de file d'une résidence, d'un point de vue artistique et logistique :

- La Communauté de communes du Clermontais (Théâtre Le Sillon) pour le projet « La Grande Migration - Compagnie Kamchatka »
- La Communauté de communes Lodévois & Larzac (Les Saisons du Lodévois & Larzac) pour le projet « Deblozay - Cie Rara Woulib »
- La Communauté de Communes Vallée de l'Hérault pour le projet « Révolutions intimes – Raphaëlle Bouvier et Charlotte Perrin de Boussac, & Détachement International du Muerto coco »

CONSIDERANT que chaque chef de file est l'interlocuteur référent avec la compagnie ; les autres partenaires s'engagent par ailleurs à accueillir les artistes sur leur propre territoire, à faire le travail de médiation et relations publiques auprès de tous les habitants et partenaires associés identifiés,

CONSIDERANT que les frais de personnels des partenaires, les frais techniques et tout autre frais qui n'auraient pas été inscrits dans le cadre du budget prévisionnel en annexe I seront pris en charge par les communautés de communes,

CONSIDERANT que le coût prévisionnel du projet s'élève à 106.000,00 € et fait l'objet d'une demande d'aide Européenne LEADER et de co-financements publics (Conseil départemental de l'Hérault, DRAC),

CONSIDERANT que le plan de financement figure en annexe I de la présente convention,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget principal service culture (CLT),
- d'autoriser Monsieur Claude Carceller, Vice président délégué à la culture, à signer ladite convention impliquant la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, le Sydel du Pays Cœur d'Hérault, la communauté de communes du Clermontais et celle du Lodévois et Larzac, concernant le projet culturel « Traversées sensibles – Créations artistiques et participatives en Cœur d'Hérault », ainsi que tous les documents afférents.

Transmission au Représentant de l'État
N° 3001

Publication le 25/10/2022

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 25/10/2022

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20221024-9381A-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Daniel JAUDON



CONVENTION DE PARTENARIAT

« Traversées sensibles *Créations artistiques et participatives en Cœur d'Hérault* »

Il est établi une convention de partenariat entre les soussignés :

Le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, sis à Saint-André de Sangonis (34725) – 9 rue de la Lucques, représenté par Jean-François SOTO, Président

La Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, dont le siège social se situe au 2, parc d'activités de Camalcé à Gignac, représentée par Claude CARCELLER, vice-président à la culture et au tourisme,

La Communauté de Communes du Clermontais, dont le siège social se situe au 20 avenue Raymond Lacombe à Clermont l'Hérault, représentée par Claude REVEL, Président,

La Communauté de Communes Lodévois & Larzac, dont le siège social se situe Espace Marie-Christine Bousquet – 1 place Francis Morand à Lodève, représentée par Jean-Luc REQUI, Président,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration et d'organisation entre les quatre parties pour le projet « **Traversées sensibles – Créations participatives et artistiques en Cœur d'Hérault** », aux conditions précisées ci-dessous.

PREAMBULE

Depuis 2015, le Pays Cœur d'Hérault anime un projet de développement et de coordination de l'éducation artistique et culturelle sur le territoire. Dans l'objectif de favoriser l'accès aux arts, à la culture et à la connaissance des patrimoines pour les publics jeunes ou éloignés et les habitants du territoire, un Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) a ainsi été signé pour 3 ans, en partenariat avec les services de l'Etat et les collectivités territoriales.

Une démarche territoriale concertée entre les partenaires de l'Education Artistique et Culturelle (EAC) s'est ainsi engagée en Pays Cœur d'Hérault. Fort des résultats positifs du contrat, une Convention en faveur de la Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (CGEAC) a pris le relai en 2019,

permettant de soutenir les initiatives et de créer de nouvelles solidarités territoriales. Cette nouvelle convention s'inscrit dans la démarche de généralisation de l'EAC pour tous, visant particulièrement la mobilisation des jeunes dans l'objectif de sensibiliser 100% des 3-18 ans à l'EAC.

Dans le cadre de ces contractualisations, un appel à projets est lancé chaque année, permettant de financer des projets EAC portés par les acteurs culturels et éducatifs du territoire. Ce dispositif a permis dans un premier temps d'asseoir la politique EAC des intercommunalités du territoire, et dans un deuxième temps de faire émerger des partenaires locaux plus diffus.

En parallèle de ce travail sur la structuration de l'EAC, les structures culturelles du Cœur d'Hérault expérimentent depuis plusieurs années des projets artistiques en espace public, dans des lieux non dédiés et en pleine nature, dans une volonté de toucher de nouveaux publics et de permettre, en même temps, aux habitants de redécouvrir leur territoire. Les particularités du contexte sanitaire ont même permis de développer des projets d'intervention artistique pour publics non convoqués.

Il est à noter que ces mêmes services culturels intercommunaux entretiennent depuis de nombreuses années des collaborations communes, dans le cadre de la CGEAC et en dehors, à travers « Les scènes associées en Cœur d'Hérault ». Ce partenariat se concrétise notamment par des accueils mutualisés d'artistes (tournées coordonnées, co-accueil...), permettant de rationaliser les coûts, de faire circuler les publics à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault, et de l'identifier comme une destination culturelle de qualité.

Afin d'ancrer ces initiatives en faveur de l'éducation artistique et culturelle, il apparaît aujourd'hui essentiel de construire un parcours structurant sur l'ensemble du territoire, basé sur le maillage culturel tissé par les intercommunalités du Cœur d'Hérault.

Article 1 - Les enjeux du projet

Ce projet croisé permet de répondre à différents enjeux :

- ✓ L'équité culturelle en faisant rayonner l'Education Artistique et Culturelle sur l'ensemble du territoire, en faveur des publics ciblés.
- ✓ La démocratisation culturelle, afin de favoriser l'accès de tous aux œuvres artistiques et aux structures et services culturels
- ✓ La généralisation de l'EAC pour les enfants et les jeunes de 3 à 18 ans
- ✓ La cohésion sociale par une dynamique culturelle renforcée
- ✓ La cohérence des politiques culturelles publiques des collectivités locales et des services de l'Etat

Article 2 - Les objectifs prioritaires

L'objectif prioritaire est de profiter de la venue et du travail d'artistes dans des lieux de diffusion et de pratique artistique pour prolonger leur travail par le biais d'actions EAC sur et hors temps scolaire.

Les objectifs secondaires sont nombreux :

- Interpeller les habitants par des propositions artistiques surprises
- Travailler sur le contexte et les spécificités particulières du territoire
- Intégrer des habitants de manière active à un processus artistique
- Associer les habitants et en particulier les jeunes à des propositions artistiques inédites
- Travailler avec un réseau d'acteurs culturels présents sur le territoire (les chorales amateurs, les écoles de musique...)

- Créer un lien artistique et une circulation des publics au sein du Pays Cœur d'Hérault
- Valoriser les espaces publics du territoire

Cibles prioritaires :

◆ Pour le projet Deblozay :

- une soixantaine d'enfants, adolescents et adultes issus des Ecoles de musique de la Vallée de l'Hérault et de Lodève
- une soixantaine d'amateurs adolescents et adultes issus des chorales du territoire

◆ Pour le projet La Grande Migration :

- Une cinquantaine de participants ados et adultes des 3 territoires (15 à 20 par Communauté de communes)
- Plusieurs "collaborateurs" des 3 territoires qui interviendront pour des apparitions flash (un berger, des pêcheurs, une fanfare, une association de voitures anciennes, des majorettes, etc.)

◆ Pour le projet Révolutions Intimes :

- une trentaine de participants des collèges de Lodève et du Lycée agricole de Gignac
- une vingtaine d'adultes en insertion, via des structures d'accompagnement sur Clermont l'Hérault

Publics-cibles de la CGEAC Cœur d'Hérault :

- scolaires (collège, lycée agricole...)
- temps libre jeunesse (loisirs)
- remobilisation / insertion (MLJ...)
- Approches adaptées, handicap (IME, ITEP...)
- suivi spécifiques (MECS, PJJ...)

Publics secondaires :

- Familles
- Associations de lien social, de soutien aux familles (Centres sociaux, CCAS ...)
- Groupes constitués (randonneurs, sportifs...)
- Chorales amateurs du territoire
- Élèves des écoles de musique
- Habitants

Article 3 - Actions et modalités de mise en œuvre

3 résidences croisées permettront de faire rayonner des actions d'Education Artistique & Culturelle sur l'ensemble du Pays Cœur d'Hérault :

1. La Grande Migration - Compagnie Kamchatka

La compagnie Kamchatka, installée à Barcelone mais intervenant beaucoup en France, a été accueillie plusieurs fois en Lodévois et en Clermontais. Elle est connue pour la qualité de son travail d'écriture contextuelle, au plus près des lieux et des habitants. N'utilisant jamais de texte, portant une esthétique qui renvoie notamment à l'exil des républicains espagnols au milieu du XX^{ème} siècle, développant un théâtre de situations et d'images à portée universelle, cette compagnie est particulièrement habile dans l'intégration d'habitants, participants et figurants à ces propositions.

Le projet *La Grande Migration* consiste à écrire une grande traversée du Cœur d'Hérault, en 6 jours, sur les pas de personnages, dont les silhouettes renvoient notamment aux images de la Retirada. Les 9 comédiens de la compagnie Kamchatka, rejoints par environ 50 participants volontaires, formés au préalable au travers d'ateliers et de stages, apparaissent régulièrement à la fois lors de temps non convoqués (sorties d'école, marchés, carrefours....) et lors de temps convoqués dans des lieux sciemment choisis (lieux remarquables, pittoresques, de patrimoine....).

En mars 2023, la compagnie viendra rencontrer les participants. Ce temps permettra de bien leur expliquer le projet et fédérer le groupe.

Les vendredi 14, samedi 15 et dimanche 16 avril 2023, le week-end précédent les interventions, la compagnie et tous les participants se retrouveront pour répéter sous forme de petits ateliers.

Du mardi 18 au samedi 22 avril 2023 inclus, ce grand groupe d'une cinquantaine de personnes et ces 9 artistes interviendront de différentes manières sur les 3 territoires :

- Une dizaine d'interventions non annoncées, non communiquées avec jeu (10/15 minutes).

La compagnie imagine intervenir de cette manière pendant les marchés (mercredi à Clermont-L'hérault / jeudi à Aniane / Samedi à Lodève et Gignac), et autres lieux très fréquentés de nos territoires ce qui leur permettra des interactions avec les passants, et créer des images fortes.

- Grand format avec convocation du public = LE spectacle

3 RDV publics - 1 par territoire.

Les lieux, dates et horaires précis seront déterminés en décembre 2022.

Ce sont sur ces 3 représentations que nous pourrons convier le public.

2. Deblozay - Cie Rara Woulib

DEBLOZAY, "désordre" en créole haïtien, est un spectacle déambulatoire alternant moments de circulation et tableaux dans des endroits singuliers de la ville dans une forme singulière mêlant théâtre, musique et chants. Ce projet se recrée in situ à chaque opus et de manière instantanée. Dans cette grande fête, Rara Woulib s'empare du bitume et entraîne la foule dans la folie de la transe collective au son du rara et des chants sacrés du vaudou haïtien.

Le projet Deblozay sera joué par une vingtaine de comédiens-musiciens et jusqu'à 150 choristes amateurs qui travailleront plusieurs mois en amont des représentations. En Cœur d'Hérault, trois représentations seront données les 2, 3 et 4 février 2023 en vallée de l'Hérault, Clermont l'Hérault et Lodève.

Ces représentations mélangeront pour la première fois des amateurs adultes et enfants et le répertoire et les déambulations seront réadaptées pour l'occasion.

Dès la rentrée et jusqu'en janvier un travail régulier de répétition (environ 40 heures) pour apprendre et transmettre les chants sera mis en place par la compagnie en lien avec les chorales, les écoles de musique et des groupes d'amateurs constitués pour l'occasion et animés par des cheffes de chœur locaux. En parallèle, cet automne, le metteur en scène et le régisseur viennent repérer les parcours imaginés en lien avec les services culturels des trois intercommunalités.

Le week end des 27, 28 et 29 janvier, un temps de travail avec l'ensemble des amateurs et la compagnie (la cheffe de chœur, le metteur en scène...) permet de caler les répétitions et la mise en espace en travaillant à la fois au Sonambule (salles de musiques actuelles de Gignac et sur les parcours prévus).

Enfin, début février l'ensemble des amateurs participent aux trois représentations données dans le cadre des programmations culturelles de chaque territoire.

3. Révolutions intimes – Raphaëlle Bouvier et Charlotte Perrin de Boussac, & Détachement International du Muerto coco

Raphaëlle Bouvier s'intéresse à la révolution sous toutes ses formes. Pour ce projet de territoire intergénérationnel, elle se soucie plus particulièrement de ce qu'elle nomme les *révolutions intimes* : Quels sont les grands bouleversements de nos vies ? Les événements qui marquent un avant, et un après ? Sont-ils de même nature, que nous ayons 14 ou 95 ans ?

Après deux premières graines de ce projet semées en Clermontais et à Saint-Jean de Fos, l'idée est toujours de mélanger les générations, mais l'équipe d'acteurs sera cette fois-ci composée d'individus de tout bord, de tous âges, de toutes provenances confondues. Il s'agira aussi d'élargir ce projet en le travaillant à l'échelle de trois communautés de communes; ce qui permettrait de toucher des publics encore inexplorés (lycée général, lycée agricole, classes de CM au primaire, club de seniors, groupes de femmes). Nous envisagerions cette fois de travailler le spectacle en 3 actes, 3 parties ; 1 partie par groupe de comédiens, 1 groupe de comédiens par communauté de communes. Nous pourrions ainsi toucher un public de participant.e.s beaucoup plus large et hétéroclite que précédemment, et imaginer également une tournée beaucoup plus conséquente (au moins 3 représentations par communauté de communes).

au total environ 45 comédiens amateurs pour le projet global

1/ du 16 au 22 janvier 2023 et du 30 janvier au 12 février : pendant 7 jours Raphaëlle Bouvier joue son spectacle de présentation au public cible et explique par la même occasion la teneur du projet et le calendrier (phase "dragage"). Puis dans la foulée, une fois acté les personnes volontaires pour témoigner de leurs révolutions intimes personnelles, elle collecte leurs témoignages pendant 12 jours, sur les 3 communautés de communes (phase collectage).

2/ du 13 au 16 février : Raphaëlle Bouvier et Charlotte Perrin de Boussac écrivent pendant 4 jours, seules, le texte du spectacle final, en 3 actes, à partir de toute la matière des témoignages collectés (sélection, organisation, choix des thèmes...).

3/ du 27 mars au 9 avril : création du spectacle : 3 jours par communauté de communes, soit 9 journées entières de répétitions avec les 3 groupes de comédiens amateurs, pour s'approprier les textes, le jeu, les enchaînements...

4/ du 30 mai au 1^{er} juin : répétition générale : 1 jour par communauté de communes, soit 3 jours de reprise après un mois sans avoir joué, afin que les comédiens se remettent le texte en voix.

5/ le 5 juin répétition générale les 3 groupes ensemble : pour la première fois les 3 groupes des 3 communautés de communes se retrouvent et jouent ensemble. C'est aussi la première fois qu'ils entendent la totalité du spectacle, chaque groupe ne disant qu'un acte. Des transports sont organisés pour les déplacements des mineurs sur les 3 territoires.

6/ du 6 au 9 juin : 9 représentations finales du spectacle sur les 3 Communautés de communes (6 représentations scolaires et 3 représentations tout public). L'ensemble des comédiens amateurs tournent sur les 3 territoires pour les 9 spectacles.

Article 4 – Calendrier de mise en œuvre

Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre du projet est le suivant :

	Janvier- octobre 2022	nov-22	déc-22	janv-23	févr- 23	mars-23	avr-23	mai- 23	juin- 23	jul- 23	août -23	sept -23	
Résidence "La Grande migration"	Préparation du projet					1 journée de rencontre avec les participants							
							Ateliers + interventions « Falsh » + 3 représentations						
Résidence "Deblozay"	Préparation du projet	répétition amateurs (15 h)	répétition amateurs (15 h)	répétition générale (10h)	3 représentations à Gignac, Clermont l'Hérault et Lodève								
Résidence "Révolutions intimes"	Préparation du projet			du 16 au 22 janvier et du 30 janvier au 12 février : 7 jours de drague et 12 jours de collectage									
				13, 14 15 et 16 février : 4 jours d'écriture du spectacle									
					Du 27 mars au 9 avril : 9 jours de répétition pour la création du spectacle								
					du 30 mai au 1 juin : 3 jours de reprise du spectacle 5 juin : répétition générale et rencontre des 3 groupes								
					du 6 au 9 juin : 4 jours de représentations finales du spectacle sur les 3 CC								

Ce calendrier prévisionnel pourra être revu et adapté en cas d'impératifs liés aux artistes ou à un contexte particulier majeur, en concertation avec l'ensemble des partenaires.

Dans tous les cas, le projet prendra fin au plus tard le 31 décembre 2023.

Article 5 - Portage du projet et conditions de réalisation

Le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault est le maître d'ouvrage du projet « **Traversées sensibles – Créations artistiques et participatives en Cœur d'Hérault** », en accord avec les 3 autres structures associées.

Le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault s'engage à assurer le suivi administratif et à régler toutes les dépenses prévues dans le budget prévisionnel en annexe 1.

Chaque service culturel intercommunal partenaire est chef de file d'une résidence, d'un point de vue artistique et logistique :

- La Communauté de communes du Clermontais (Théâtre Le Sillon) pour le projet « La Grande Migration - Compagnie Kamchatka »
- La Communauté de communes Lodévois & Larzac (Les Saisons du Lodévois & Larzac) pour le projet « Deblozay - Cie Rara Woulib »

- La Communauté de Communes Vallée de l'Hérault pour le projet « Révolutions intimes – Raphaëlle Bouvier et Charlotte Perrin de Boussac, & Détachement International du Muerto coco »

Chaque chef de file est l'interlocuteur référent avec la compagnie. Les autres partenaires s'engagent par ailleurs à accueillir les artistes sur leur propre territoire, à faire le travail de médiation et relations publiques auprès de tous les habitants et partenaires associés identifiés :

- ☐ **Pour le projet Révolutions Intimes :**
 - Lycée agricole de Gignac
 - collège de Lodève
 - structures d'accompagnement pour adultes en insertion, Clermont l'Hérault
 - Sonambule
- ☐ **Pour le projet Deblozay :**
 - Le Sonambule, salles de musiques actuelles de Gignac
 - Ecole de musique de Lodève
 - Ecole de musique intercommunale Vallée de l'Hérault
 - Chorales et amateurs individuels du Coeur d'Hérault
 - Service jeunesse / MJC
- ☐ **Pour le projet Kamchatka :**
 - Plusieurs "collaborateurs" des 3 territoires : un berger, des pêcheurs, une fanfare, une association de voitures anciennes, des majorettes, etc.
 - Des structures d'accompagnement pour adultes en insertion, Clermont l'Hérault
 - Service jeunesse / MLJ

Afin de faciliter la mise en œuvre du projet Kamchatka sur l'ensemble du territoire, le recrutement d'un.e Chargé.e de production en intermittence par le Pays Cœur d'Hérault est prévu : la personne sera référente de l'accueil de la Compagnie sur le terrain, et de la médiation (lien avec les associations partenaires, contact avec les participants...). Au sein de chaque territoire, un référent assurera le relai.

Les frais de personnels des partenaires, les frais techniques et tout autre frais qui n'auraient pas été inscrits dans le cadre du budget prévisionnel en annexe 1 seront pris en charge par les communautés de communes.

Article 6 - Coût du projet et plan de financement

Le Coût prévisionnel du projet s'élève à 106.000,00 € et fait l'objet d'une demande d'aide Européenne LEADER et de co-financements publics (Conseil départemental de l'Hérault, DRAC).

Le plan de financement figure en annexe 1 de la présente convention.

Article 7 - Communication

« *Traversées sensibles – Créations artistiques et participatives en Cœur d'Hérault* » fait l'objet d'une communication portée par chaque partenaire au travers de leurs canaux respectifs.

Les partenaires s'engagent à apposer la mention suivante dans tous les éléments de communication liés au projet :

« Ce projet est porté en collaboration avec le Pays Cœur d'Hérault et les Communautés de communes du Clermontois, du Lodévois et Larzac et de la Vallée de l'Hérault, dans le cadre du projet d'éducation artistique et culturelle « Traversées Sensibles », cofinancé par Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural – L'Europe investit dans les zones rurales (programme Leader), la DRAC Occitanie et le Conseil Départemental de l'Hérault. »

La mention sera obligatoirement assortie de la présence des logos des partenaires de la présente convention, ainsi que des partenaires financiers (bloc-marque LEADER, DRAC Occitanie, Conseil départemental de l'Hérault).

Article 8 - Responsabilités et assurances

Chaque communauté de communes qui accueille les actions liées à ce projet sur son territoire en est l'organisateur : elle s'engage à ce titre à respecter toutes les obligations légales, de sécurité, et notamment être assurée au titre des responsabilités civiles.

Article 9– Exécution de la convention et évaluation

Cette convention prend effet le jour de sa signature par les parties et pour la durée définie à l'article 4. Des modifications pourront être apportées à cette convention si besoin, par avenant(s) conjointement signé(s) par les quatre parties.

A l'issue de ce projet, un bilan sera établi conjointement par les parties, afin d'en mesurer les apports éducatifs, culturels et artistiques.

Article 10– Compétences juridiques

Pour tout litige qui résulterait de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les parties déclarent donner compétence au Tribunal administratif de Montpellier.

Fait le, à Clermont l'Hérault, en 4 exemplaires.

Le Président du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault,
Jean-François SOTO

Le vice-président à la culture et au tourisme de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
Claude CARCELLER

Le Président de la Communauté de Communes du Clermontois,
Claude REVEL

Le Président de la Communauté de Communes Lodévois et Larzac,
Jean-Luc REQUI

ANNEXE 1 : Budget prévisionnel et plan de financement

Dépenses en € TTC			Financements				
Libellé	Montants en €	Assiette Leader en €	Origines	Montants en €	Taux	Assiette Leader en €	Taux
Am.....			FEADER - LEADER	60 000,00 €	56,60%	60 000,00 €	56,60%
Am.....							
Am.....							
Ss-total A - Aménagement, Construction	0,00 €	0,00 €	Conseil Départemental de l'Hérault	20 000,00 €	18,87%	20 000,00 €	18,87%
			DRAC Occitanie	4 800,00 €	4,53%	4 800,00 €	4,53%
Ss-total B - Equipements, matériels	0,00 €	0,00 €					
Prestations traiteur (3 repas participants)	3 000,00 €	3 000,00 €					
Transport lycéens	1 200,00 €	1 200,00 €	Total fin.publics	84 800,00 €	80,00%	84 800,00 €	80,00%
Ss-total C - Etudes, conseils, prestations	4 200,00 €	4 200,00 €	Autofinancement	21 200,00 €	20,00%	21 200,00 €	20,00%
Chargé de production	3 300,00 €	3 300,00 €					
Ss-total D - Ingénierie, frais de personnel	3 300,00 €	3 300,00 €					
Ss-total E - Communication	0,00 €	0,00 €					
Prestations artistiques Kamtchaka	37 800,00 €	37 800,00 €					
Prestations artistiques Deblozay	30 200,00 €	30 200,00 €					
Prestations artistiques Muerto Coco	30 500,00 €	30 500,00 €					
Ss-total F - Prestations artistiques	98 500,00 €	98 500,00 €					
			Recettes **	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
Coûts indirects *	0,00 €	0,00 €					
Ss-total G - Frais mission, coûts indirects	0,00 €	0,00 €	Contributions en nature				
Contributions nature (bénévolat / auto-construction)			Total Autofinancement	21 200,00 €	20,00%	21 200,00 €	20,00%
Montant Total	106 000,00 €	106 000,00 €	Montant Total	106 000,00 €	100,00%	106 000,00 €	100,00%